

Réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2017

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni vendredi 26 mai à 20h30. Madame Lucie Chappe et Messieurs Jacques Barraud, Didier Raoul, Marc Godfrin et Didier Vigier, étaient excusés. Didier Raoul et Marc Godfrin ayant donné pouvoir à Thierry Verdier et Pascal Gibelin.

ENTREE DE 3 NOUVELLES COMMUNES A LA COMCOM DE BRIOUDE SUD AUVERGNE:

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'entrée des communes d'Agnat, Frugère Le Pin et St Ilpize à la communauté de communes de Brioude Sud Auvergne.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE :

Le coût de scolarité pour un enfant scolarisé à Blesle est de 1534,00 €. La commune de Blesle était jusque-là, sur un montant de 400 € par enfant demandé aux communes d'origine des élèves. A partir de la rentrée 2017, le Conseil Municipal a décidé de passer à un montant de 450 €.

DEVIS MATERIEL :

Le conseil municipal a validé après consultation de plusieurs devis l'achat d'un broyeur d'accotement pour un montant de 5800,00 € HT.

DEVIS ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur un devis de 11 704 € HT pour des travaux supplémentaires d'assainissement à la Bonale comprenant neuf branchements.

Un autre devis de 3 015 € HT est accepté pour un nouveau branchement à l'assainissement dans la rivière.

ACHAT TERRAIN :

Le conseil a décidé d'acheter un terrain enclavé de 670 m² pour un montant de 600 € touchant une parcelle communale.

CLASSEMENT CHAPELLE DE LA CHAIGNE :

Le classement de la Chapelle de la Chaigne avait été demandé et refusé il y a 24 ans. Une nouvelle demande peut être faite grâce au nouvel élément que représentent les peintures du XVII^{ème} siècle. Le Conseil Municipal a pris une délibération pour renouveler la demande de classement de ce monument.

DROIT DE PREEMPTION :

Les biens cadastrés F1464 à la Bessière et G279, G287, G288 et G723 situés à Blesle sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion à un groupement de commande d'énergies proposé par le syndicat départemental d'énergie de la Haute-Loire.

Une demande d'autorisation d'acheminement d'eau de captage d'une source située au Rivet a été adressée au conseil afin d'emprunter par enfouissement un chemin rural communal. Un courrier antérieur émanant d'un autre propriétaire avait alerté le conseil municipal qu'il avait signalé aux services de l'eau et à la Préfecture son inquiétude de se voir priver de la résurgence de l'eau sur son terrain servant à des fins d'abreuvement. Il est décidé de prendre le temps nécessaire pour se renseigner sur la législation et pouvoir s'assurer qu'une autorisation ne pénaliser les usages en cours.

Le plan du parcours de découverte sera financé par L'association des Amis du Vieux Blesle. Un devis sera demandé pour la signalétique et sera présenté prochainement au Conseil Municipal.